

34

R A P P O R T

Objet : SIGNATURE DE LA DECLARATION DE ZAGREB.

La ville de Metz a adhéré au réseau français des villes Santé(RFVS) en octobre 2009.

Les Villes-santé, dont le concept initial a été élaboré lors d'une conférence européenne tenue à Zagreb en 1988 pour aider les autorités locales à trouver des solutions aux problèmes sanitaires en zone urbaine, sont devenues un mouvement mondial de premier plan.

Le 18 octobre 2008 ,lors de la conférence internationale des Villes Santé à Zagreb, toutes les villes participantes ont adopté une Déclaration ,selon laquelle elles s'engagent à exercer en faveur de la santé une action portant non seulement sur l'accessibilité à des soins de haute qualité, mais aussi sur la prévention des maladies, la promotion de la santé et une intervention systématique contre les inégalités en santé, les facteurs de risque favorisant les maladies non transmissibles et les traumatismes, et les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé.

Aujourd'hui, 72 % des Européens vivent dans des villes. Ce pourcentage devrait passer à 80-90 % en 2020.

Selon le docteur Marc Danzon, directeur régional de l'OMS pour l'Europe « Les villes ont plus d'influence que jamais sur la réalité socioéconomique et culturelle des gens ».

C'est pourquoi le mouvement des Villes-santé s'articule autour du postulat suivant lequel les autorités municipales et les partenaires locaux peuvent légitimement, avec un avantage stratégique, être à la fois les défenseurs et les gardiens de la santé des citoyens. Ils peuvent compléter et renforcer les plans nationaux et internationaux de promotion de la santé et prévenir maladies et handicaps. »

Les villes Santé sont devenues des acteurs privilégiés prenant en considération les nouvelles menaces de santé publique et leurs implications pour l'environnement urbain et en recherchant des solutions à des problèmes épiqueux, tels que la violence urbaine, l'assistance aux personnes âgées et handicapées, le VIH, la grippe aviaire, les modes de vie inactifs, l'épidémie d'obésité et, tout récemment, les vagues de chaleur et les changements climatiques.

En acceptant de devenir Ville Santé, la ville de Metz s'est aussi engagée à défendre et à mettre en œuvre les valeurs, principes et mesures qui améliorent sensiblement la santé, le bien-être de nos concitoyens.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir confirmer la volonté de la Ville de prendre en compte la santé et l'équité en santé dans toutes les politiques municipales et autoriser la signature de la Déclaration de Zagreb.

MOTION

Objet : SIGNATURE DE LA DECLARATION DE ZAGREB.

Le conseil municipal,
Les commissions entendues,

Vu la décision de la Ville de Metz d'adhérer au réseau français des villes santé(RFVS) de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Considérant le postulat selon lesquels les villes et leurs partenaires locaux peuvent légitimement être à la fois les défenseurs et les gardiens de la santé des citoyens.

Considérant :

que les villes sont devenues des acteurs privilégiés des plans, nationaux et internationaux, de promotion de la santé et de prévention des maladies et des handicaps et prennent en considération les menaces de santé publique et leurs implications dans l'environnement urbain (épidémies de grippe, VIH, obésité, violence urbaine, changements climatiques ...).

Confirme :

la volonté de la Ville de Metz de prendre en compte la santé et l'équité en santé dans toutes les politiques municipales.

Autorise :

Monsieur le maire ou son représentant à signer la Déclaration de Zagreb jointe en annexe.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Christiane PALLEZ